2007-04193/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle

La ministre Line Beauchamp injectera 1 150 000 $ pour encourager la diversité et l'accès aux œuvres

Rouyn-Noranda, le 25 octobre 2003 – En tournée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, a dévoilé aujourd'hui les détails des mesures qui seront mises de l'avant pour encourager la diversité dans la production cinématographique et favoriser l'accès aux œuvres dans toutes les régions du Québec. La ministre a indiqué qu'elle allouait une somme de 1 150 000 $ pour la réalisation de ces objectifs prévus dans le Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle rendu public en septembre dernier.

« Depuis quelques années, la diversité de l'offre cinématographique diminue sans cesse sur nos écrans. Les œuvres québécoises et les films étrangers, autres qu'américains, circulent mal en région et gardent l'affiche peu de temps. De véritables enjeux sont ici en cause, car au fur et à mesure que s'amoindrit le pluralisme, s'amoindrissent également la diversité culturelle et la liberté d'accès au patrimoine cinématographique mondial », a déclaré Mme Beauchamp.

Le Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle prévoit ainsi mieux appuyer les nombreux professionnels qui interviennent en matière de diffusion, de façon à leur permettre de fournir une meilleure offre au public dans les régions et les municipalités du Québec.

Quatre mesures sont plus spécifiquement prévues pour favoriser l'accès à une offre cinématographique davantage diversifiée, soit : la création d'un programme d'aide à la circulation des copies de film, le soutien à la diffusion hors des circuits commerciaux, la bonification et une nouvelle répartition de l'aide aux festivals et aux événements cinématographiques et finalement, le soutien aux initiatives locales et régionales. Une aide qui s'adresse aux distributeurs de films québécois et de cinématographies étrangères peu diffusées sera instaurée pour faciliter la circulation des copies de films, notamment lors de leur lancement. Un soutien financier additionnel sera également consenti au réseau des salles parallèles afin que ces dernières disposent de plus de copies de films, qu'elles puissent en faire la promotion et qu'elles soient en mesure d'améliorer leurs équipements de projection. L'aide aux festivals et aux événements cinématographiques sera pour sa part revue et bonifiée. La ministre a précisé à cet égard que c'est la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) qui veillerait à la mise en place de ces trois premières mesures, qui sont assorties d'un budget de 650 000 $.

La ministre a par ailleurs annoncé qu'elle réservait une somme complémentaire de 500 000 $ pour accueillir les initiatives locales et régionales qui favorisent l'accès à la culture cinématographique. Cette enveloppe, qui sera administrée par le

ministère de la Culture et des Communications, pourra être utilisée dans le cadre des ententes de développement culturel avec les instances municipales ou régionales pour la réalisation de projets. « Les ententes de développement culturel constituent un formidable levier qui ne demande qu'à donner sa pleine mesure », a précisé Mme Beauchamp.

Le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue reçoit une aide additionnelle de 34 500 $

À l'occasion de son passage au Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, la ministre a également annoncé une aide supplémentaire ponctuelle de 34 500 $ versée par la SODEC, qui majore ainsi sa subvention totale à 100 000 $.

Mme Beauchamp a tenu à souligner la contribution de cette manifestation d'envergure à la promotion d'une offre cinématographique diversifiée. « Depuis 22 ans, votre festival est l'hôte de productions cinématographiques de qualité et souvent inédites venues des quatre coins du monde et, notamment, du Québec. Une telle longévité mérite d'être saluée. Je félicite sincèrement tous ceux et celles qui, depuis bientôt un quart de siècle, collaborent à l'organisation de cet événement majeur dont le rayonnement international rejaillit sur le Québec tout entier », a conclu la ministre.

Source :

Claude Rodrigue
Direction générale des communications
Tél. : 418 380-2363, poste 7217

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007